



Mais qu'est-ce que ne comprend pas la ministre du gouvernement démissionnaire dans : « gestion des affaires courantes » ?

Abusant d'un pouvoir qu'elle n'a plus, Rachida Dati engage une nouvelle refonte de l'Enseignement Supérieur Culture

PARIS > 25 juillet 2024

À peine arrivée et déjà presque partie, comprenant bien peu l'organisation de son ministère mais souhaitant à tout prix imprimer sa marque, la future-ex ministre de la culture engage dans la plus grande précipitation une énième réorganisation touchant l'ensemble de l'enseignement supérieur ainsi que de l'administration centrale !

Le 11 juillet 2024, soit 4 jours après un second tour des législatives qui a largement désavoué le gouvernement dont elle est membre, Rachida Dati annonce en effet par voie de presse « *la création d'une Direction générale des territoires, de l'enseignement supérieur et de la démocratie culturelle* » qui serait « *effective à l'automne 2024* ».

Le 12 juillet 2024, Rachida Dati confie au secrétaire général une mission d'évaluation de deux scénarios d'évolution possible des services centraux chargés de l'enseignement supérieur dont les conclusions doivent être rendues fin octobre 2024, pour une mise en œuvre fin 2024. Se désavouant elle-même sur le calendrier annoncé la veille, elle acte finalement « *l'objectif d'un pilotage unifié et incarné pour l'enseignement supérieur d'ici la fin de l'année 2024* ».

Sans faire la moindre démonstration du bien-fondé de cette nouvelle lubie, la future-ex ministre engage ainsi en catimini une réforme structurelle qui aura des conséquences désastreuses pour les missions et les personnels concernés (transferts d'agents, déménagements, accroissement de la charge de travail, double hiérarchie... sans parler des coûts humains et matériels liés à la réorganisation) mais également pour les établissements, les enseignants et les étudiants.

Rachida Dati, comme tous les membres du gouvernement ayant démissionné, doit se limiter exclusivement à l'expédition des affaires courantes. Or, la refonte de l'enseignement supérieur culture n'est assurément pas une simple « affaire courante ». En outre, le rapport d'évaluation confié au secrétaire général ne lui sera jamais remis ou sera remis à une autorité politique qui ne l'aura pas commandé. C'est un non-sens !

Pour la CGT-Culture, Rachida Dati n'a aucune légitimité démocratique pour jeter les bases d'un projet dont l'opportunité n'est absolument pas démontrée, et encore moins son caractère prioritaire.

La ministre sortante, qui s'arroge un pouvoir qu'elle n'a plus, n'est pas non plus autorisée à fragiliser une délégation - la délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle - créée en janvier 2021, et dont les fondements reposent sur une volonté de transformation des politiques culturelles inscrite dans la durée.

Dans le contexte politique que nous connaissons, dans l'intérêt des étudiants et des personnels, il est urgent d'abandonner ce projet ni fait ni à faire !

Et pendant ce temps-là, au ministère de la culture, les urgences pour les personnels sont toujours en suspens, notamment depuis les annulations de crédits prises par décret en février dernier : égalité salariale, égalité professionnelle Femmes-Hommes, concours, promotions, révision du cadre de rémunération des contractuels, missions, emploi, résorption de la précarité, conditions de travail. Quant au dialogue social, elle aura oublié là encore que c'était constitutionnel.

Manifestement, les priorités des personnels ne sont pas celles de Rachida Dati.

DEFENDEZ VOS DROITS, SYNDIQUEZ-VOUS !

<https://www.CGT-culture.fr/adherer/>